

RÉFORMER LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Faire du lycée professionnel
un choix d'avenir pour les jeunes
et les entreprises

LE PARCOURS DES LYCÉENS PROFESSIONNELS

Aujourd'hui, sur **100 élèves** entrant en seconde professionnelle...



Source et méthode : enquête Génération 2020 du Céreq auprès d'un échantillon représentatif des 746 000 jeunes sortis de formation initiale à l'issue de l'année scolaire 2016-2017, parmi lesquels 189 000 ont déclaré avoir entamé un cursus de baccalauréat professionnel en lycée professionnel.

L'insertion professionnelle dépend essentiellement du niveau de diplôme

Les chances d'accès à l'emploi dépendent du niveau atteint en fin d'études et du fait d'avoir obtenu son diplôme :

LES SORTANTS DE NIVEAU CAP

● **28 %** des jeunes s'insèrent professionnellement 6 mois après leur diplôme

● **16 %** des jeunes s'insèrent professionnellement quand ils n'ont pas obtenu leur diplôme

LES SORTANTS DE NIVEAU BAC

● **40 %** des jeunes s'insèrent professionnellement 6 mois après leur diplôme

● **30 %** des jeunes s'insèrent professionnellement quand ils n'ont pas obtenu leur diplôme

Les meilleurs taux d'emploi salarié dans le privé 6 mois après la fin des études selon le domaine de spécialité*

50 % pour la spécialité transport, manutention, magasinage

49 % pour la spécialité technologies industrielles

47 % en coiffure esthétique et en énergie, chimie, métallurgie

* Tous niveaux confondus : CAP, baccalauréat professionnel et BTS



LE LYCÉE PROFESSIONNEL AUJOURD'HUI

Des établissements au cœur
de la formation professionnelle

- 621 600 lycéens
- 64 000 apprentis
- 72 900 enseignants
- 2 100 établissements

Un lycée professionnel qui doit être
transformé pour faire réussir tous les élèves

CONNAISSANCES ET SAVOIRS FONDAMENTAUX

	Maîtrise fragile du français à l'entrée en seconde	Maîtrise fragile des mathématiques à l'entrée en seconde
Lycée professionnel	40 %	70 %
Lycée général et technologique	6 %	20 %

Le décrochage scolaire
est presque
10 fois plus fréquent
au lycée professionnel
qu'au lycée général.

RÉSULTATS AUX EXAMENS - SESSION 2022

		Taux de réussite
	Moyenne au brevet	Baccalauréat professionnel
Lycée professionnel	7 / 20	82,2 %
Lycée général et technologique	11,4 / 20	Baccalauréat général
		96,0 %
		Baccalauréat technologique
		90,4 %
		CAP
		83,3 %

12 MESURES POUR FAIRE DU LYCÉE PROFESSIONNEL UN CHOIX D'AVENIR POUR LES JEUNES

Mesure 1 : gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023.

Mesure 2 : permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites.

Mesure 3 : permettre aux élèves de choisir des options.

Mesure 4 : organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.

Mesure 5 : créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- Tous droits ouverts ;
- Ambition emploi ;
- Parcours de consolidation.

Mesure 6 : mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

Mesure 7 : adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux :

- rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025 ;
- démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.

Mesure 8 : passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

Mesure 9 : créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.

Mesure 10 : permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves.

Mesure 11 : accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel.

Mesure 12 : permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève.

Mesure 1 : Gratifier les périodes de stages des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023

— Rentrée scolaire 2023 : Application à tous les lycées

L'assiduité de l'élève, à l'école comme en entreprise, sera prise en compte au moment du versement de la gratification.

Cette allocation de stage concernera tous les lycéens professionnels de niveau secondaire (CAP, baccalauréat professionnel, mention complémentaire, brevet des métiers d'art), (FCIL)

Pour motiver et valoriser l'investissement des élèves, toutes les périodes de formation en milieu professionnel des lycéens professionnels feront l'objet d'une gratification attribuée par l'État :

- **50 euros par semaine** pour les lycéens professionnels inscrits en 1^{re} année de CAP et en seconde du baccalauréat professionnel,
- **75 euros par semaine** pour les lycéens professionnels inscrits en 2^e année de CAP et en première du baccalauréat professionnel
- **100 euros par semaine** pour les lycéens professionnels inscrits en terminale du baccalauréat professionnel

Mesure 2 : Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites

- Rentrée scolaire 2023 : Application dans les lycées professionnels volontaires
- Rentrée scolaire 2024 : Application dans tous les lycées professionnels

Mesure 3 : Permettre aux élèves de choisir des options

- Rentrée scolaire 2023 : Application dans les lycées professionnels volontaires
- Rentrée scolaire 2024 : Application dans tous les lycées professionnels

Le lycéen professionnel aura l'opportunité de choisir des options dans les établissements volontaires.

Cours de langue, de codage, d'entrepreneuriat, Philosophie, autre..

Mesure 4 : Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études

Rentrée scolaire 2023 : Application pour les élèves qui entreront en classe de première (1ère session du baccalauréat professionnel en 2025)

Mettre en place une année de terminale sur mesure

Un an après avoir obtenu leur baccalauréat professionnel et hors ceux qui poursuivent leurs études, un diplômé sur deux n'a pas réussi à trouver d'emploi. Parmi ceux qui poursuivent leurs études en vue d'obtenir un BTS, un sur deux parvient à obtenir son diplôme en deux ans.

- de passer certaines épreuves plus tôt dans l'année scolaire ;
- de disposer d'un accompagnement personnalisé pour mieux comprendre le marché du travail, les attentes des employeurs et connaître les outils et services à sa disposition ;
- de choisir le parcours qui lui correspond et la fin d'année scolaire la plus pertinente compte tenu de son projet professionnel :

pour ceux qui envisagent **une insertion** dans l'emploi dès l'obtention du diplôme : la durée des stages sera augmentée ; le dernier stage de l'année ayant vocation à favoriser une insertion directe dans l'emploi ;

pour ceux qui souhaitent **poursuivre leurs études** après le diplôme : ils suivront **quatre semaines de cours intensifs** d'enseignements généraux et professionnels adaptés pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la réussite dans l'enseignement supérieur.

Mesure 5 : Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée :

- Tous droits ouverts ;
- Ambition emploi ;
- Parcours de consolidation.

Rentrée scolaire 2023 : Application dans tous les lycées professionnels

Mesure 6 : Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.

Rentrée scolaire 2023 : Accompagnement de 50% des élèves en année terminale souhaitants'insérer après leur diplôme

Rentrée scolaire 2024 : Accompagnement de 100% des élèves en année terminale souhaitants'insérer après leur diplôme

Demain, chaque élève en dernière année de lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel) qui souhaite s'insérer dans l'emploi après son diplôme bénéficiera des services d'accompagnement **de France Travail** et **ses partenaires**. Aux côtés des équipes éducatives, des conseillers spécialisés l'accompagneront dans ses recherches d'opportunités d'emploi, la valorisation de ses compétences et dans sa compréhension des attentes des employeurs.

Rentrée scolaire 2023

- ✓ Accompagnement de 50 % des élèves en année terminale souhaitant s'insérer après leur diplôme

Rentrée scolaire 2024

- ✓ Accompagnement de 100 % des élèves en année terminale souhaitant s'insérer après leur diplôme

Transformer les formations pour répondre aux grandes transitions de notre économie

Mesure 7 : Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux :

rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée

- scolaire 2025 ; démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.

Rentrée scolaire 2026 : Viser 100% de formations non insérantes fermées

Moderniser le contenu des diplômes, **simplifier leurs intitulés**

La révision des diplômes (CAP, baccalauréat professionnel et BTS) sera accélérée pour mieux s'adapter à la transformation des métiers.

Objectif : 50 diplômes rénovés en 2024, 100 diplômes en 2025

Il s'agit de tenir compte des grandes transitions que connaît notre société et de créer de nouveaux diplômes qui correspondent aux nouveaux métiers émergents.

Changer l'offre de formation des lycées

Aujourd'hui, de nombreuses filières ne garantissent pas aux élèves une **poursuite d'études ou une insertion dans l'emploi**, alors que de nombreuses entreprises peinent à recruter dans d'autres secteurs d'activités.

Demain Il s'agira d'assurer :

- d'une part **la fermeture** de toutes les formations qui mènent insuffisamment à l'emploi ou à la poursuite d'études [pour la rentrée 2026](#) ;
- d'autre part **l'ouverture d'un nombre équivalent de places** dans les secteurs plus porteurs (industrie, services à la personne, numérique, énergie, bâtiment durable, mobilités douces, etc.).

Mesure 8 : Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de

spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

- Rentrée scolaire 2023 : 5 000 places dans les établissements volontaires
- Rentrée scolaire 2024 : 10 000 places dans les établissements volontaires
- Rentrée scolaire 2025 : 20 000 places dans les établissements volontaires

Créer des formations courtes et complémentaires après le diplôme

La spécialisation est une demande forte des élèves, comme des entreprises. Elle permet :

- aux lycéens de se spécialiser dans un domaine pour multiplier leurs chances d'être recrutés ;
- aux entreprises d'entrer en contact avec ceux qui ont vocation à devenir les futurs candidats au recrutement.

Demain, **chaque baccalauréat professionnel offrira au moins une spécialité** pour poursuivre **ses études avec un Bac +1**.

De nouvelles mentions complémentaires, appelées spécialisations professionnelles, seront créées.

Chaque lycée dialoguera avec les entreprises de son territoire pour ouvrir ces formations complémentaires. Cette année permet de mieux se préparer à un métier, par le parcours proposé et l'expérience acquise en entreprise.

Mesure 9 : Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée.

- Rentrée scolaire 2023 : Application à tous les lycées

Aujourd'hui, il n'est pas toujours facile pour un élève de lycée professionnel de trouver un stage, faute de réseau professionnel ou d'accompagnement des entreprises à accueillir des jeunes, souvent mineurs, en formation.

Demain, dès la rentrée 2023, la création de 2 100 bureaux des entreprises, un dans chaque lycée professionnel

Les missions du bureau :

- mise en place et suivi des partenariats avec les acteurs du territoire (recherche de partenaires économiques, liens avec les comités locaux école/entreprise, événements) ;
- organisation des temps de stage et d'alternance (accompagnement des jeunes dans leurs recherches, suivi lors de leurs stages, retours d'expériences, aide à la mobilité) ;
- intégration de la relation école/entreprise dans les parcours de formation des jeunes (participation des professionnels aux activités de l'établissement) ;
- participation à la préparation des évolutions de l'offre de formation (carte des formations).

CALENDRIER D'APPLICATION DE LA RÉFORME

LES MESURES	R 2023	A préparer sur 2023/2024	R 2024	R 2025
Mesure 01				
gratifier les périodes de stage des élèves de la voie professionnelle dès la rentrée 2023.	X			
Mesure 02				
permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites.		X	X	
Mesure 03				
permettre aux élèves de choisir des options		X	X	
Mesure 04				
organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève : obtenir un diplôme puis, soit accéder à l'emploi, soit poursuivre ses études.		X	X	
Mesure 05				
• Tous droits ouverts ;	X			
• Ambition emploi ;	X			
• Parcours de consolidation.		X	X	



LES MESURES	R 2023	A préparer sur 2023/2024	R 2024	R 2025
Mesure 06				
mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs.		X	X	
Mesure 07				
adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes		X	X	X
Mesure 08				
formation de spécialisation en Bac + 1		X	X	X
Mesure 09				
créer un bureau des entreprises dans chaque lycée	X			
Mesure 10				
permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions	X			
Mesure 11				
accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs			X	
Mesure 12				
permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée		X	X	